

Enquête en kit

Anne CHAILLEU – Version 19.11.2012

Table des matières

A – [Principes généraux](#) p.3

B – [Quelques sources d'information](#)

1. [Liens d'intérêts individuels des experts et des fonctionnaires](#) p.3

- 1.1. L'existant : les déclarations publiques d'intérêts (dpi) obligatoires
- 1.2. Sunshine Act
- 1.3. Communications scientifiques
- 1.4. Entreprises

2. [Liens des associations de médecins \(sociétés savantes, FMC, associations de service hospitalier\)](#) p.10

- 2.1. rapports annuels
- 2.2. Déclarations de dons des laboratoires aux associations de professionnels de santé

3. [Liens des associations de patients](#) p.11

- 3.1. Déclarations HAS
- 3.2. Sites des laboratoires, « patient groups »
- 3.3. rapports des associations
- 3.4. lobbying
- 3.5. conseils scientifiques
- 3.6. rôles des dirigeants d'associations

4. [Liens des journalistes](#) p.13

5. [Liens des élus](#) p.13

6. [Données publiques en ligne](#) p.13

- 6.1. Evaluation
- 6.2. Pharmacovigilance
- 6.3. Législation, réglementation
- 6.4. Vu de l'intérieur
- 6.5. Les forums de professionnels

C - [OUTILS](#) p.16

1. Droit d'accès aux documents administratifs
2. Syntaxe de quelques requêtes Google
3. Mots clés utiles
4. Google translate : traduction sommaire de sites
5. Whois
6. Wikipedia history, Wikiscanner
7. Google Trends
8. Réseaux sociaux
9. Recherche dans le passé
10. Et au moment de publier...

A – Principes généraux

Apprivoisez Google :

- vous recherchez une information à laquelle peu s'intéressent, vous la trouverez rarement parmi les 3 premiers résultats de votre requête dans Google : creusez !
- l'internet est principalement anglophone et la transparence est en France un produit d'importation, n'hésitez donc pas à recourir aux mots-clés anglais (cf. annexe pour les mots-clés les plus utiles)

Utilisez de vos droits d'accès aux documents :

-l'accès aux documents administratifs est un droit fondamental qui ne s'use que si on ne s'en sert pas: art.15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration. »

B –Quelques sources d'information

1. Liens d'intérêts individuels des experts et des fonctionnaires

1.1. L'existant : les déclarations publiques d'intérêts (dpi) obligatoires

Le décret 2012-745 du 09 mai 2012 prévoit une dpi standard (format précisé par l'arrêté du 5 juillet 2012, publié le 10/8/2012 au journal officiel) pour un grand nombre d'agents publics et experts intervenant dans la santé.

Dans sa grande volonté de transparence, le décret prévoit néanmoins une clause assassine obligeant les sites à **désindexer ces dpi**, les rendant invisibles des moteurs de recherche ! Il faut donc se rendre sur chacun des sites concernés et dérouler des listes pour atteindre la dpi recherchée...

- membres des cabinets des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale,

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/marisol-touraine/declaration-interets>

- membres des commissions et conseils siégeant auprès de ces ministres, dont la liste a été précisée par l'arrêté du 2 août 2012, publié le 10/8/12 au JO :
 - Comité de pilotage de l'Observatoire national de la fin de vie
 - Comité national de l'organisation sanitaire et sociale
 - Commission de suivi des programmes de prévention des infections associées aux soins en établissements de santé et en secteur des soins de ville
 - Commission nationale d'agrément des établissements de formation en ostéopathie
 - Commission nationale de l'internat et du post-internat
 - Conseil national de l'urgence hospitalière
 - Haut Conseil des professions paramédicales
 - Conseil de l'hospitalisation
 - Commission scientifique du Haut Conseil des professions paramédicales
 - **Comité de pilotage du programme national relatif à la nutrition et à la santé (2011-2015) et du plan « Obésité » (2010-2013)**
 - Comité de pilotage restreint et groupes de travail du comité national de suivi du plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques
 - **Comité national de santé publique**
 - Comité national de suivi et de prospective du plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012
 - Comité national des registres
 - Comité spécialisé des registres de maladies rares
 - Comité technique plomb DGS
 - Commission nationale d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique
 - Commission nationale de la naissance et de la santé de l'enfant DGS
 - Commission nationale de l'échographie obstétricale et foetale DGS
 - **Commission nationale des accidents médicaux**
 - Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU)
 - Conseil de modération et de prévention (prévention de l'alcoolisme)
 - Conseil national du syndrome immunodéficient acquis
 - Groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique
 - **Haut Conseil de la santé publique (HCSP)**
 - <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/dpiCollege.zip>
 - **Commissions spécialisées du HCSP**
 - <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/dpiCSMT.zip>
 - <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/dpiCSMC.zip>
 - <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/dpiCMVI.zip>
 - <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/dpiCSRE.zip>
 - <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/dpiCSSP.zip>
 - <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/dpiCSPEPS.zip>
 - <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/dpiCSESP.zip>
 - **Comités techniques permanents du HCSP**
 - <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/dpiCTV.zip>
 - Comité scientifique du site « interventions précoces, soutien à la parentalité
 - **Comité économique des produits de santé (CEPS)**
 - Commission scientifique indépendante des chirurgiens-dentistes
 - **Commission scientifique indépendante des médecins**
 - Commission scientifique indépendante des pharmaciens
 - Commission scientifique indépendante des sages-femmes
 - **Instances de l'Organisme gestionnaire du développement du développement professionnel continu (OGDPC) :**
 - assemblée générale ;
 - comité paritaire du DPC ;
 - conseil de surveillance du DPC.

- agents des administrations centrales de la santé et de la sécurité sociale,
- des agences régionales de santé,
http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2012/12-08/ste_20120008_0100_0026.pdf
- de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux,
<http://www.oniam.fr/oniam/declarations-publiques-d-interet/>
- de l'Etablissement français du sang,
- de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
<http://www.anses.fr> puis Agence>Comités d'experts et/ou Déontologie
- de l'Institut national de veille sanitaire,
<http://www.invs.sante.fr/L-Institut/Deontologie-et-ethique>
- de l'Institut national du cancer,
<http://www.e-cancer.fr/deontologie-et-declarations-publiques-dinterets/declarations-publiques-dinterets>
- de l'Institut national de prévention et d'éducation par la santé,
<http://www.inpes.sante.fr/INPES/dpi.asp>
<http://www.inpes.sante.fr/jp/cr/pdf/2009/Declarations-Publiques-Interets-JP09.pdf>
- de l'Agence de biomédecine,
<http://www.agence-biomedecine.fr/les-declarations-d-interet-des>
<http://www.agence-biomedecine.fr/les-declarations-d-interet-des,190>
- de l'Agence nationale de sécurité du médicament <https://icfidnet.ansm.sante.fr/Public/index.php>
[http://ansm.sante.fr/L-ANSM2/Prevention-et-gestion-des-conflits-d-interets/Declarations-d-interets-des-equipes-de-direction-et-d-encadrement-de-l-ANSM/\(offset\)/1](http://ansm.sante.fr/L-ANSM2/Prevention-et-gestion-des-conflits-d-interets/Declarations-d-interets-des-equipes-de-direction-et-d-encadrement-de-l-ANSM/(offset)/1)

- de la Haute Autorité de santé
http://www.has-sante.fr/portail/jcms/sd_700619/experts?cid=sd_700619
- de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
<http://www.irsn.fr/FR/IRSN/Gouvernance/ethique-deontologie/Pages/declaration-publique-interets.aspx>
- et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
<http://www.asn.fr/index.php/Les-actions-de-l-ASN/L-ASN/L-organisation/Declarations-publiques-d-interet>
- membres de leurs instances collégiales délibérantes ou consultatives et les experts internes ou externes
- ainsi que les membres des comités de protection des personnes
- et des commissions de conciliation et d'indemnisation.
- **Comité Economique des Produits de Santé**
<http://www.sante.gouv.fr/composition-du-comite-economique-des-produits-de-sante-ceps.html>

Egalement en ligne, instances européennes :

- Agence Européenne du Médicament (EMA)
http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/about_us/landing/experts.jsp&mid=WC0b01ac058043244a
- EFSA
<https://ess.efsa.europa.eu/doi/doiweb/doisearch>
- ECDC
<http://www.ecdc.europa.eu/en/aboutus/transparency/Pages/Transparency.aspx>

Diverses DPI en ligne :

- Assises du médicament

<http://www.sante.gouv.fr/les-groupes-de-travail,1677.html>

- Autres dpi officielles , non en ligne :

<http://www.ansm.sante.gouv.fr>

La comparaison de déclarations dans le temps ou selon les agences pour un même expert révèle fréquemment des incohérences. Nota : Certaines dpi ne sont pas publiées (dpi anciennes, dpi du personnel interne des agences). Dans ce cas, il faut user du droit d'accès aux documents administratifs (cf. modalités en annexe).

1.2. Sunshine Act

Pour voir ce que donne un authentique Physicians Payments Sunshine Act (PPSA):

La fondation ProPublica a agrégé les données publiées par 12 laboratoires américains depuis 2009, en attendant le site fédéral qui accueillera en 2013 toutes les données exigées par le PPSA :

<http://projects.propublica.org/docdollars/>

Egalement disponible (moins ergonomique...) sur les sites des laboratoires , ex :

http://www.pfizer.com/responsibility/working_with_hcp/payments_report.jsp

<http://us.gsk.com/html/responsibility/work-with-healthcare-professionals.html>

1.3. Communications scientifiques

Déclarations d'intérêts lors de publications scientifiques ou congrès :

Ex: NOM + « competing interest » site : pubmed.org

Ex : NOM + « disclosure » site: nejm.org

Ainsi qu'auprès des sociétés savantes (auteurs de guidelines, orateurs congrès)...

Ex : Cancérologie

ASCO (Association américaine d'oncologie clinique) DPI des comités du congrès :

<http://chicago2012.asco.org/LinkClick.aspx?fileticket=lnlnCouH1xQ%3d&tabid=3362>

<http://chicago2011.asco.org/LinkClick.aspx?fileticket=Mr1NJoUwSek%3d&tabid=1013>

<http://chicago2010.asco.org/LinkClick.aspx?fileticket=TLp3nw9w95M%3d&tabid=90>

<http://chicago2010.asco.org/LinkClick.aspx?fileticket=OulnanDtiKU%3d&tabid=90>

<http://www.asco.org/ASCO/Downloads/Meeting%20Disclosures/AM%20Disclosures/2009%20AM/2009-Annual-Meeting-Faculty-and-Discussant-Disclosures.pdf>

<http://www.asco.org/ASCO/Downloads/Meeting%20Disclosures/AM%20Disclosures/2009%20AM/2009-Annual-Meeting-Planning-Committee-Disclosures.pdf>

<http://www.asco.org/ASCO/Downloads/Meeting%20Disclosures/AM%20Disclosures/2008%20AM/2008%20Scientific%20Program%20Committee%20Disclosure.pdf>

<http://www.asco.org/ASCO/Downloads/Meeting%20Disclosures/AM%20Disclosures/Faculty%20Disclosure%20Grid.pdf>

Depuis 2011, les 'disclosures' figurent sur chaque abstract.

Auparavant, toutes les dpi des orateurs et abstracts de posters etc étaient réunies :

<http://chicago2010.asco.org/LinkClick.aspx?fileticket=9rxKnqJrD-Y%3d&tabid=90>

<http://www.asco.org/ASCO/Downloads/Meeting%20Disclosures/AM%20Disclosures/2009%20AM/2009-Annual-Meeting-Abstract-Disclosures.pdf>

<http://www.asco.org/ASCO/Downloads/Meeting%20Disclosures/AM%20Disclosures/2008%20AM/Abstract%20Disclosure%20Grid.pdf>

<http://www.asco.org/ASCO/Downloads/2007+Abstract+disclosure.pdf>

Références nécessaires pour la lecture de ces 2 derniers tableaux à chercher dans les « annual meeting proceedings »

Registres d'essais cliniques :

Permettent d'identifier les investigateurs :

<http://www.clinicaltrials.gov> (NB : taper 'NOM site: clinicaltrials.gov')

<http://www.Eudract.eu>

<http://who.int/ictrp/>

Inventeur/demandeur de brevet :

Site de l'Office Européen des Brevets (permet également la recherche sur les registres mondiaux) :

http://worldwide.espacenet.com/advancedSearch?locale=fr_EP

Crédit impôt recherche

Les experts individuels et sociétés auxquels les laboratoires sous-traitent de la recherche doivent être agréés pour que ces dépenses bénéficient du crédit impôt recherche. La liste des personnes et entités agréées est publique :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23182/cir-liste-des-organismes-experts-bureaux-style-stylistes-agrees.html>

Cela permet d'identifier des experts rémunérés directement et personnellement (... mais ne précise pas par qui).

1.4. Entreprises

Registre du commerce, accessible gratuitement via :

<http://www.Societe.com> , <http://www.Verif.com>, <http://www.Bilansgratuits.fr>, <http://www.infogreffe.fr>

Entreprises européennes :

<http://www.gbrdirect.eu>

(éventuellement seulement pour obtenir le numéro d'enregistrement, puis réinjecter ce numéro dans Google pour faire une recherche sur les sites nationaux gratuits).

Recherche par dirigeant, recherche par adresse (du cabinet médical, de l'hôpital)

Une recherche par adresse, en prenant l'adresse d'un centre hospitalier, fonctionne bien :

Nombreuses entreprises déclarant pour siège social l'adresse d'un service hospitalier.

2. Liens des associations de médecins (sociétés savantes, FMC, associations de service hospitalier)

Enregistrées au Journal Officiel des Associations :

<http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/>

Identification de ces associations : recherche dans le JOA par adresse, en prenant l'adresse du CH(U), du cabinet du professionnel libéral, par activité, par nom...

De nombreuses associations loi 1901 ayant des activités commerciales sont également inscrites au registre du commerce. (cf. business).

2.1. Rapports annuels

A la bonne volonté de l'association. En cas de subvention publique de plus de 153 000 EUR, l'association doit publier ses comptes (sans détailler l'identité des donateurs) sur le site du JOA.

L'information sur les sponsors/partenaires est plus facile à trouver via les **congrès** de l'association (liste des exposants, des partenaires, des symposiums satellites...).

2.2. Déclarations de dons des laboratoires aux associations de professionnels de santé

Les sociétés savantes servent de caution ou blanchisseuses pour des actions de communication (ex : campagne Dos au mur de la SFR pilotée par Pfizer).

Les associations de services hospitaliers sont utilisées pour améliorer l'ordinaire du service (matériel, repas etc) ou faire intermédiaire entre un investigateur et un laboratoire.

Les dons des laboratoires à ces associations sont à déclarer (Art. R5124-66 du CSP) .

Déclarations détenues par l'Agence Régionale de Santé dont ressort l'association bénéficiaire du don, en général conservées à l'échelle départementale.

A la demande du Formindep la CADA a confirmé le caractère de document administratif (public) de ces déclarations, qui peuvent donc être demandées dans le cadre de la loi du 17/07/1978 (cf. Annexe)

Coordonnées des ARS et identité de la Personne Responsable de l'Accès aux Documents Administratifs (PRADA) à rechercher sur ars.sante.fr et les sites régionaux.

3. Liens des associations de patients

Les associations de patients, notamment leurs fédérations européennes, sont parfois des initiatives voire des créations ex-nihilo de l'industrie pharmaceutique (technique dite d' « astro-turfing »). Pour distinguer le bon grain de l'ivraie: la source et l'ampleur du financement (notamment % du budget total et affectation aux relations/affaires publiques), l'agenda de ces organisations, leurs activités et relations avec les législateurs.

3.1- Déclarations HAS

La loi rend obligatoire la déclaration des dons des laboratoires aux associations.

NB : ces déclarations ne recouvrent pas l'ensemble des transferts monétaires, uniquement la partie « sans contrepartie économique » : ainsi une publicité offerte dans le magazine de l'association est-elle évaluée à sa valeur marchande et déduite du versement du laboratoire.

Exemple : 1000 femmes pour 1000 vies.

http://has-sante.fr/portail/jcms/c_1320401/declarations-des-aides-versees-aux-associations-par-les-industriels-de-sante-la-has-publie-les-chiffres-2011

3.2. Sites des laboratoires, « patient groups »

Sites de tous laboratoires pour les associations de patients ('patient groups'), en général information synthétique disponible dans les « rapports Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)» ('corporate social responsibility reports', 'CSR report')

Exemples:

Pfizer US (+filiale Wyeth)

http://www.pfizer.com/responsibility/grants_contributions/transparency_in_grants.jsp

Pfizer Europe :

<https://www.pfizer.eu/sites/eu/en/Pages/PatientsAssociationsDisclosure.aspx>

GSK global :

<http://www.gsk.com/responsibility/patient-group-funding.html>

Sanofi global (+ filiale Genzyme)

http://csrreporting.sanofi.com/web/patient/supporting_patients/transparency

3.3. rapports des associations

Le plus souvent, seule la somme totale est indiquée, certaines associations se distinguent néanmoins par leur transparence en mentionnant le montant par firme et son usage :

Exemple : AFD : <http://www.afd.asso.fr/partenaires/entreprises>

3.4. Lobbying

Registre de transparence de la commission européenne :

http://europa.eu/transparency-register/index_fr.htm

http://issuu.com/burson-marsteller-emea/docs/pv_directory_spages_231111

Registre Assemblée Nationale

<http://www.assemblee-nationale.fr/representants-interets/liste.asp>

3.5. Conseils scientifiques

Les conseils scientifiques des associations de patients sont très prisés des KOL.

3.6. Rôles des dirigeants d'associations

Les firmes mettent en place des programmes de gestion de KOL associatifs de la même façon qu'elles produisent des KOL parmi les professionnels de santé. Un dirigeant d'association peut ainsi être invité à siéger dans d'autres conseils : 'patient advisory group' mis en place par les firmes, associations bidons...

4. Liens des journalistes

-Les agences de communication (ex :Havas Life) disposent de catalogues de journalistes pour des « ménages ».

Événementiel : repérer dans les congrès les animateurs des tables-rondes (ce n'est jamais du bénévolat).

<http://www.rue89.com/2011/02/02/ces-medecins-journalistes-clients-des-laboratoires-188616>

-les journalistes peuvent être invités tous frais payés (plus éventuellement indemnité) pour assister à un congrès ou une tournée de promotion.

5. Liens des élus

Les sénateurs français déposent une dpi , partiellement publiée (pas de mention des invitations et avantages pourtant déclarés selon le règlement du Sénat) :

http://www.senat.fr/declarations_activites_interets/

Les députés déposent une dpi auprès de la déontologue de l'AN Noëlle Lenoir. Elle n'est pas publiée.

<http://www.assemblee-nationale.fr/qui/deontologie.asp>

Les parlementaires européens déposent une déclaration d'intérêt, consultable sur leur fiche individuelle :

<http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/search.html>

6. Données publiques en ligne

10.1. Evaluation

EMA EPAR (rapports d'évaluation publics) :

http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=/pages/medicines/landing/epar_search.jsp&mid=WC0b01ac058001d124

HMA (arbitrages en cas de désaccords entre Etats sur une AMM) :

http://www.ema.europa.eu/ema/index.jsp?curl=pages/medicines/landing/referral_search.jsp&mid=WC0b01ac05805c516f

<http://www.hma.eu/26.html>

10.2. Pharmacovigilance

Registres de déclarations d'effets indésirables suspectés:

FAERS FDA

<http://www.fda.gov/Drugs/GuidanceComplianceRegulatoryInformation/Surveillance/AdverseDrugEffects/default.htm>

<http://www.fda.gov/Safety/MedWatch/default.htm>

VAERS FDA

<http://www.fda.gov/BiologicsBloodVaccines/SafetyAvailability/ReportaProblem/VaccineAdverseEvents/Overview/default.htm>

<http://www.adverseevents.com>

<http://www.Riskx.org>

ISMP (institut indépendant analysant les données de la FDA) :

<http://www.ismp.org/>

Eudravigilance (registre officiel de l'EMA) :

<http://www.Adrreports.eu>

rapports périodiques de sécurité (PSUR): à demander à l'EMA via l'accès aux documents administratifs

MHRA yellow cards (registre officiel britannique):

<http://www.mhra.gov.uk/Safetyinformation/Howwemonitorthesafetyofproducts/Medicines/TheYellowCardScheme/YellowCarddata/Druganalysisprints/index.htm>

10.3. Législation, réglementation

<http://www.assemblee-nationale.fr/>

<http://www.senat.fr/leg/>

<http://www.nosdeputes.fr>

<http://www.nossenateurs.fr>

<http://www.Ec.europa.eu>

<http://www.europarl.europa.eu>

<http://www.votewatch.eu>

<http://www.EMA.europa.eu>

<http://www.ICH.org>

10.4. Vu de l'intérieur

Les comités de déontologie des firmes (lavage de linge sale en famille)

Le site britannique PMCPA détaille les allégations, enquêtes et avis du syndicat ABPI sur les agissements de firmes dénoncées par d'autres firmes, des praticiens ou des patients :

<http://www.pmcpa.org.uk>

<http://www.leem.org/article/dispositions-deontologiques-professionnelles>

10.5. Les forums de professionnels

Forum de visiteurs médicaux, d'internes etc)

Ex : <http://www.cafepharma.com/>

Les sites promotionnels sur lesquels les **sociétés de lobbying, consulting, relations publiques, affaires réglementaires** se vantent de leurs 'success stories' et références clients.

C – OUTILS

1. Droit d'accès aux documents administratifs

Européens

AsktheEU.org

<http://www.asktheeu.org/>

ou référence au règlement 1049/2001

Français

Loi du 17/7/78, CADA : mode d'emploi

<http://www.anticor.org/2011/06/15/obtenir-la-communication-dun-document-administratif-cada/>

2. Syntaxe de quelques requêtes Google

Requête au sein d'un site : faire suivre le mot-clé par 'site:formindep.org'

Recherche d'un type de fichier : ex : 'filetype :pdf'

Requête sur une période donnée : faire suivre la requête de daterange :04153-04182
par exemple pour la période du 01 au 30 juin 2004 (les dates sont exprimées en
format julien)

Requête par expression exacte : mettre les mots clés entre guillemets « competing
interests »

Éliminer des résultats non voulus ex : -

Étudier un réseau de sites (renvoie les sites pointant vers celui-ci) :

Ex : 'link:www.1000femmes1000vies.org'

3. Mots clés utiles

Conflits d'intérêts : competing interests

Déclaration publique d'intérêts, dpi : (Public) Declaration of Interest, DoI, disclosure

Financement des associations de patients : patient group support

4. Google translate : traduction sommaire de sites

5. Whois : pour identifier le propriétaire d'un site web

(ne renseigne pas toujours car seul le nom de l'hébergeur apparaît parfois).

Ex : '1000femmes1000vies.org whois'

6. Wikipedia history, Wikiscanner

Pour voir qui modifie les pages wikipedia.

7. Google Trends

Pour visualiser la montée en puissance de certains thèmes, les corrélations ...Ex :
warfarin rat poison

<http://www.google.com/trends/explore#q=warfarin%20rat%20poison%2C%20&geo=US&cmpt=q>

8. Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux décrivent une cartographie des influences. Ils permettent de repérer d'autres liens (appartenance à un club, CV, etc..).

Les réseaux les plus riches d'information sont :

Twitter : tous les liens sont ouverts et directionnels

LinkedIn : son API Maps permet de représenter graphiquement le réseau social de votre compte.

Viadeo

Facebook : son API Netvizz permet de représenter graphiquement le réseau social de votre compte.

Cartographie des liens avec <http://www.Gephi.org>

9. Recherche dans le passé :

<http://archive.org/web/web.php>

10. Et au moment de publier :

<http://www.anticor.org/2011/04/11/comment-ecrire-sur-internet-sans-risquer-detre-accuse-de-diffamation/>